

Question droit des successions

Par dedalorioo, le 28/10/2011 à 14:41

Bonjour, j ai recu récemment un courrier d une etude généalogique suite au déces de mon grand pere avec qui je n avais plus de contact, celle ci m invitait a prendre contact avec un autre membre de ma famille avec qui je suis aussi en désaccord,(a la difference de ce que jai pu lire sur les forums) j ai appelé l étude qui, m a confirmé que c était une petite succession, sans m en donner le contenu, j ai propose a cette étude de les mandater moyennant un pourcentage entre 10 et 20 %, celle ci m a dit que les frais de recherche une centaine d euros serait deduit de la succession, et qu elle m enverrai les papiers pour la mandater. 2 semaines plus tard j ai simplement recu un papier a transmettre au notaire, que je ne connais pas. comme quoi je ne souhaitais pas communiquer mon adresse aux autres héritiers, que j ai renvoyé a l étude qui elle meme le renvoit au notaire (la question a été posé lors de l entretien téléphonique, et quil était tenu par le secret professionnel), je vis a paris le notaire est dans le var et le grand pere a vécu dans les ardennes et il est mort dans les ardennes, l autre heritier vit lui dans le var, mes questions sont est ce possible de changer le notaire ou meme le tribunal ou a du etre ouverte la succession? de plus a l inverse de ce que j ai lu, l etude généalogique n a pas l air motivé de toucher sa commission, au contraire c est limite si elle ne m a pas motiver a prendre contact avec l autre héritier ce que je me refuse d ou ma proposition de les mandater, j espere avoir été claire dans mes explications et si quelqu un pouvait m éclairer un peu merci d avance

Par mimi493, le 28/10/2011 à 14:44

Vous pouvez prendre votre propre notaire mais pas changer le notaire chargé de la succession

votre histoire parait nébuleuse ; pourquoi vouloir donner un pourcentage au notaire chargé de

la succession en dehors des frais habituels évidemment?

Par dedalorioo, le 28/10/2011 à 15:41

je pensais que le notaire désigné se trouvait au lieu du domicile, ou a été constaté le déces, c'est a dire les ardennes et de plus ne connaissant pas le montant exact de la succession 100 euros comme 1000 euros.., je vis a paris et l aller retour a puget sur argent si c est pour 100 euros...

de plus I étude généalogique basé a lyon m a dit qu une des personnes travaillant pour elle était situé dans le var sinon j aurai mandaté une autre personne, de plus I étude m a dit que si la succession était négative je n aurrai rien a leur payer et qu il prendrais les frais de déplacement a leur charge donc si cette personne se déplace pour rien pas de frais d essence ni de temps a payer et 10 OU 20% sur 1000 euros admettons par rapport au trajet c est pas grand chose...